

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°44 du 12 octobre 2012

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°27

CIRCULAIRE N° 9428/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR
modifiant la circulaire n° 8738/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 26 juillet 2012 relative aux épreuves de sélection professionnelle des sous-officiers du service des essences des armées au titre de l'année 2013.

Du 19 septembre 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

CIRCULAIRE N° 9428/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR modifiant la circulaire n° 8738/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 26 juillet 2012 relative aux épreuves de sélection professionnelle des sous-officiers du service des essences des armées au titre de l'année 2013.

Du 19 septembre 2012

NOR D E F E 1 2 5 1 8 2 2 C

Texte modifié :

Circulaire n° 8738/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 26 juillet 2012 (BOC N° 41 du 21 septembre 2012, texte 21).

Référence de publication : BOC N°44 du 12 octobre 2012, texte 27.

La circulaire n° 8738/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 26 juillet 2012 est modifiée comme suit :

1. Au point 1. « CONDITIONS DE CANDIDATURE ».

Remplacer :

« être détenteur au minimum du PLS 1111 en langue anglaise, de moins de 5 ans, à la date de dépôt du dossier de candidature » ;

Par :

« être titulaire au minimum du PLS 1111 en langue anglaise, de moins de 5 ans, au plus tard le 1^{er} septembre 2013 ».

2. La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.